ECOLE DE MUSIQUE LA BROYARDE

école de musique multisite
www.multisite.ch

Ecole de musique reconnue par la FEM
(Fondation pour l'Enseignement
de la Musique)

TARIFS DES AOÛT 2023

Prix par semestre

Cours individuels

Dès 20 ans, les cours sont facturés au tarif Hors-LEM à moins que l'élève ne soit en apprentissage, en étude ou en voie « certificat » mais au maximum jusqu'à 25 ans. Un justificatif est à fournir.

Durée des leçons en minutes	30'	40'	50'	60'
Cours instrumental	CHF 530.-	CHF 630.-	CHF 730.-	CHF 830.-
Soutien enfant résidant Valbroye, Villarzel	*CHF -35.-*	*CHF -35.-*	*CHF -35.-*	*CHF -35.-*
Soutien harmonie « La Broyarde »	*CHF -20.-*	*CHF -20.-*	*CHF -20.-*	*CHF -20.-*
Soutien membre harmonie « La Broyarde »	*CHF -50.-*	*CHF -50.-*	*CHF -50.-*	*CHF -50.-*
Coût effectif	CHF 510.-	CHF 610.-	CHF 710.-	CHF 810.-
Coût effectif résidant Valbroye, Villarzel	CHF 475.-	CHF 575.-	CHF 675.-	CHF 775.-
Coût membre harmonie «La Broyarde»	CHF 425.-	CHF 525.-	CHF 625.-	CHF 725.-
Supplément hors canton de Vaud* :	CHF 100.-	CHF 100.-	CHF 100.-	CHF 100.-
**Cours individuels uniquement et élève rattaché à l'harmonie « La Broyarde »*				
Fribourgeois	CHF 795.-	CHF 945.-	CHF 1095.-	CHF 1245.-
Adulte				
Classe libre	CHF 1180.-	(non subventionné)		

Cours collectifs

Initiation musicale, méthode Willems (45')		CHF 285.-	Fribourgeois	CHF 390.-
Solfège (45')		CHF 163.-	Fribourgeois	CHF 245.-
Soutien enfant résidant Valbroye		*CHF -35.-*		
Ensemble des jeunes	compris dans le cours instrumental			

Réduction famille : 10% pour le 2ème enfant, 15% pour le 3ème enfant

Les cours sont organisés sur l'ensemble de l'année scolaire à l'exception de la semaine de la rentrée qui est consacrée à l'organisation des cours. L'année scolaire est divisée en deux semestres : le 1er du 1er août au 31 janvier et le 2ème du 1er février au 31 juillet

Des aides individuelles peuvent être obtenues auprès de votre commune de domicile
(L'aide Valbroye CHF -35.- pour tous les élèves résidants et par semestre est déduite ;
L'aide Villarzel CHF -35.- par semestre et par élève est à demander au secrétariat communal).
Le tarif minimum est fixé par la fondation sur l'enseignement de la musique FEM

Ecole de musique « La Broyarde » Granges-Marnand
granges-marnand@multisite.ch